



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Membres	73
Présents	56
Pouvoirs	12
Votants	68
Exprimés	68
Pour	68
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 15 novembre 2021

Secrétaire de séance : Jérémy NOVAIS

Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Pierre COULOUMY, Alain DÉLAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Jérémy NOVAIS, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Marc ROUGERIE, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

Mme Audrey COURTOIS suppléante de M. Pierre-Marie CAPY

M. Thierry DUBOIS suppléant de Mme Béatrice GORON

M. Yves FLEURY suppléant de M. Bruno FLEURY

Avaient donné pouvoir :

Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND

Mme Joëlle BLOYER à Mme Emilie BOUCHETEIL

Mme Odile BOUYOUX à M. Daniel RINGENBACH

Mme Ana Maria FERREIRA à M. Michel BREUILH

Mme Christiane MAGRY-JOSPIN à Mme Sylvie CHRISTOPHE

Mme Stéphanie PERRIER à M. Bernard COMBES

Mme Irène SERVIÈRES à M. Pascal FOUCHÉ

M. Patrick BORDAS à M. Jean-François LABBAT

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Michel BREUILH

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Alain PENOT à M. Francis DEVEIX

M. Bernard SALLES à Mme Christelle BIDAULT

Étaient absents :

Mmes Annie CUEILLE, Josette VERDEYME, MM. Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE, Jean-François ROCHE.

Objet : 6.2- Election d'un représentant au Syndicat des Eaux du Maumont à la suite de la démission de M. Cédric BAUCÉ, élu de la commune de Favars

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle,

Considérant que la communauté d'agglomération est compétente de plein droit en matière « eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2020 et que par conséquent Tulle agglo intervient en représentation-substitution des communes membres au sein des syndicats,

Considérant que concernant la désignation des délégués d'un EPCI à fiscalité propre au sein d'un comité syndical, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI,

Considérant que par délibérations en date du 15 juillet 2020 et du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a élu les délégués appelés à siéger au sein des syndicats du Puy des Fourches Vézère, du Maumont, de Puy la Forêt et des 2 Vallées,

Considérant que M. Cédric BAUCÉ a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Favars et qu'il convient de le remplacer au sein du comité syndical du syndicat des eaux du Maumont dans lequel il siégeait en tant que délégué titulaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire appelé à siéger au sein du syndicat des eaux du Maumont :

- Le Président prend disposition de l'article L.5711-1 du CGCT, qui s'applique aux syndicats mixtes fermés, renvoyant aux dispositions des articles L.5212-1 et suivants du CGCT, et fait procéder à l'élection du délégué suppléant au scrutin uninominal par vote à bulletin secret :

Le conseil communautaire désigne :

- La secrétaire de séance : Fabienne LATOUR
- Les assesseurs : Stéphanie VALLEE et Jean-François LABBAT

Candidat :

- M. Raymond SOULIER, conseiller municipal de la commune de Favars

Dépouillement du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 68
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

- M. Raymond SOULIER obtient 68 voix

M. Raymond SOULIER ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu délégué titulaire appelé à siéger au sein du syndicat des eaux du Maumont.

Fait et délibéré le 22 novembre 2021
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,

Michel BREUILH

